

| Numéro de l'acte  | 2022-28-MEDJD |
|-------------------|---------------|
| Nature de l'acte  | Délibération  |
| Matière de l'acte | 8.9           |

#### **CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022**

## **QUESTION N°2022-28**

CULTURE: MEDIATHEQUE - TARIFICATION CARTE PERDUE OU DETERIOREE - SUPPRESSION DU

**TARIF** 

### **RAPPORTEUR:**

Monsieur Benoît ROUSSEL Maire de la commune d'Arques

## Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que la médiathèque municipale a intégré le réseau des bibliothèques de la CAPSO en début d'année, il est donc nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur ;

Considérant qu'aucun motif ne s'oppose à cette demande ;

Après avoir entendu son rapporteur,

<u>ARTICLE 1</u> : **DECIDE** de supprimer du règlement intérieur la procédure de tarification en cas de perte ou de détérioration de la carte.

**ARTICLE 2** : **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la modification du règlement intérieur.

**ARTICLE 3**: **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

### **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL:**

Votes favorablesVotes défavorablesAbstentions280

Fait à ARQUES Le 13 avril 2022

Le Maire, Benoît ROUSSEL



## REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

## Affiché le 15 avril 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux le Douze Avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le six avril 2022 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

Effectif du Conseil Municipal:

Mesdames et Messieurs: — Benoît ROUSSEL — Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER — Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX — Gaëlle ROSE - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT — Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS — Corinne BOCQUILLON — Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29 Nombre de présents ou représentés :

- 25 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absents excusés sans pouvoir
- 3 absents excusés avec pouvoir

Mickaël CANLER ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT Dominique GODART ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT

Madame Chloé KOCLEGA est nommée secrétaire de séance.